

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	27 (1939)
Heft:	548
Artikel:	A propos de l'assurance-maternité : [1ère partie]
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-263413

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'exprime fort bien l'une des anciennes élèves, « une ambiance tout à fait exceptionnelle par son libéralisme et sa largeur de vues », et aussi, comme le souligne une des anciennes élèves devenue la secrétaire générale du Bureau international d'éducation à Genève, « un enseignement individualisé, déjà adapté à l'intelligence, à la mentalité et au caractère des élèves, que l'on considérait dans leur diversité au lieu de les soumettre à un traitement uniforme. Etonnement moderne!... »

Lisez donc cette plaquette, œuvre profondément féminine, ou les lecteurs du *Mouvement* retrouvent avec plaisir au moins deux ferventes adeptes du suffrage féminin !

Dr. M. MURET.



Les femmes et la Société des Nations

Liste des femmes déléguées à la XXV^e Conference Internationale du Travail (Genève, juin 1939)

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : Mrs. Clara Beyer, directeur adjoint au Ministère du Travail, conseillère technique gouvernementale.
EMPIRE BRITANNIQUE : Miss F. Hancock, déléguée du syndicat des travailleurs des transports, conseillère technique ouvrière.

Une loi promulguée en 1936 au Japon permet aux femmes de pratiquer comme avocates. Pour la première fois, trois jeunes filles viennent de passer brillamment les difficiles examens d'avocat : Mme Moto, âgée de 25 ans, est sortie quatrième sur 212 candidats ; 2500 personnes s'étaient inscrites pour subir ces examens. S. F.

Contre le chômage féminin

Une intéressante institution

Il y aura vingt-cinq ans cet été qu'a été fondé à Genève, par l'initiative de quelques membres de l'Union des Femmes, l'Ouvroir qui porte ce nom, et qui est arrivé à l'heure actuelle, et grâce au savoir-faire et aux dons d'organisation et d'adaptation de ses dirigeantes, à grouper et à coordonner presque tous les efforts qui se font dans cette ville pour lutter contre le chômage féminin. En effet, les autorités, tant fédérales que cantonales ou municipales ont maintenant pleinement réalisés qu'elles avaient sous la main une institution toujours prête, souple et facilement adaptable aux différentes formes d'aide aux chômeuses par le travail, et lui ont confié des tâches souvent importantes. Ceci, joint à l'appui généreux d'une clientèle fidèle, a permis à cet Ouvroir de développer son activité de façon réjouissante. Les renseignements présentés dans un récent rapport et qui nous résumons ici en font foi.

Actuellement, l'activité de cet Ouvroir se manifeste sous trois formes différentes. La plus ancienne est son service de travail à domicile, actuellement subventionné par la Confédération et le canton, qui, après des enquêtes soigneusement menées, fournit à des chômeuses de tous les métiers, à des femmes de chômeurs, à des femmes, soit chargées de famille soit isolées, mais toujours dans une situation difficile, du travail de couture, de tricotage, de broderie, etc. Le produit de ce travail est vendu dans un fort joli joli magasin, coquettement arrangé, et bien achalandé, au centre de la ville, auquel est annexé un atelier de coupe et la direction de toute l'institution. Durant l'année 1938, ce service a fourni de travail par roulement à 124 ouvrières et à 24 à poste fixe (ces dernières exécutant plutôt les commandes délicates (trousseaux, lingerie fine, blouses de médecins et d'infirmières, etc.) ainsi qu'à un personnel fixe de 6 employées (directrice, coupeuses, vendeuse). Les salaires payés à tout ce nombreux personnel ont atteint en 1938 la somme globale de 21,418 fr. — chiffre appréciable si l'on songe que, augmentant de la sorte le pouvoir d'achat de ces ouvrières et employées, il contribue ainsi à la vie économique de

la région. Ceci sans parler du réconfort moral qu'apporte ce travail, et des apprentissages et réapprentissages de couturières-lingères qu'il a permis de faire à plusieurs de ses ouvrières. Car ce seraient une erreur de croire que ne sont confiées pour cet Ouvroir que des articles en série ou des chemises en pilou : un coup d'œil sur les vitrines du magasin de vente et de commandes prouve au contraire à tous les passants qu'en matière de layettes soignées, de lingerie en crêpe de Chine, de pullovers ou d'écharpes dernier cri, les ouvrières formées par cet Ouvroir sont vraiment à même de contenir les plus difficiles.

La seconde des activités de l'Ouvroir de l'Union des Femmes est celle de l'atelier de la Taconnerie. Celui-ci alors, en vertu d'une convention avec les autorités cantonales qui le subventionnent directement, n'emploie que des ouvrières couturières qualifiées, en chômage saisonnier ou prolongé, qui lui sont adressées par l'Office cantonal de placement. Vu le recrutement de ce personnel de choix, cet atelier est à même de satisfaire toutes les commandes en matière de vêtements de dames et de jeunes filles : lourds manteaux d'hiver ou vaporuses robes du soir, tailleur classiques et corrects ou déshabillés d'intérieur, blouses légères ou costumes d'enfants... il est prêt à tout — comme aussi, bien entendu à se charger de travaux plus modestes de réparation et de transformation. Durant le dernier exercice, cet atelier a payé une somme totale de 11,330 fr. de salaires à 52 personnes, dont deux en tout cas (la directrice et la coupeuse) travaillent à poste fixe.

Quant à la troisième forme de cette lutte magnifiquement menée contre le chômage féminin, elle s'exerce en coopération avec le Service cantonal du chômage et avec l'organisation dite « Kilo du chômeur ». A Genève en effet, comme dans d'autres villes aussi sans doute, ce ne sont pas seulement des kilos d'épicerie que récoltent une fois l'an en faveur des chômeurs les membres dévoués de l'Union chrétienne de Jeunes gens qui s'attellent à cette besogne, mais aussi des kilos — que disons-nous ? des tonnes, des wagons, des montagnes de vieux vêtements ! Ceux-ci, d'abord passés à l'éteuve de l'Hôpital cantonal afin de bannir tout risque de contagion, sont ensuite triés soigneusement, afin que puisse être immédiatement distribués ceux qui ne nécessitent aucune réparation ; puis une fois ce

BRESIL : Mme Rocha, conseillère commerciale à la Légation brésilienne à Paris, conseillère technique gouvernementale.

DANEMARK : Mme Julie Arentzholdt, inspectrice de fabriques, conseillère technique gouvernementale.

FRANCE : Mme Léonetti, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.

IRLANDE : Miss B. Stafford, inspectrice en chef du travail, conseillère technique gouvernementale.

MEXIQUE : Mme Palma Guillen, conseillère à la délégation permanente du Mexique auprès de la S. d. N., conseillère technique gouvernementale.

NORVÈGE : Mme Aase Lionaes, conseillère technique gouvernementale.

PAYS-BAS : Mme G. Stemberg, directrice au Ministère des Affaires sociales, déléguée du gouvernement.

SUISSE : Mme Dora Schmidt, adjointe au Directeur de l'Office fédéral de l'Industrie, conseillère technique ouvrière.

Arts et Métiers et du Travail, conseillère technique gouvernementale.

YUGOSLAVIE : Mme Milena Atanatskovic, conseillère supérieure au Ministère de la Politique sociale et de la Santé publique, conseillère technique gouvernementale.

Soit au total 11 femmes, représentant 11 pays, ce qui, malheureusement, marque un recul sur les années précédentes, puisqu'en 1938, on comptait 12 femmes membres de délégations et en 1937, 19 femmes.

A propos d'assurance-maternité

Si la Suisse a été l'un des premiers pays à se préoccuper de la protection légale de l'ouvrière de fabrique au moment de ses couches, elle est en revanche presque le seul qui, à l'heure actuelle, n'ait pas réussi à compléter ces mesures par la création d'une véritable assurance-maternité.

Celles d'entre nous qui ont plus ou moins blanchi sous le harnais du féminisme n'ont certainement pas oublié tous les efforts, voici plus de trente ans, de l'admirable initiatrice de tant de mouvements sociaux concernant les femmes, Mme Emma Pieczynska, pour instituer chez nous une assurance-maternité. En effet, la loi fédérale sur les fabriques de 1877, qui avait beaucoup innové en prescrivant pour les ouvrières une interruption de travail de 8 semaines au moment de leurs couches, (période de repos qui fut ramenée à 6 semaines en 1914) n'avait d'autre part prévu aucune contre-partie à cette interdiction de travail, ce qui fait que l'application se révéla bientôt dans nombre de cas pire que le mal auquel on voulait parer : toutes, nous nous souvenons d'avoir entendu citer des cas d'ouvrières, obligées par la nécessité de gagner quelques sous dans cette période de chômage forcé, qui roulaient des cigarettes dans leur lit deux ou trois jours après l'accouchement, ou qui acceptaient à peine débout des travaux de tout ordre, souvent bien plus pénibles et moins contrôlées que ceux auxquels elles se seraient livrées à l'usine ! Aussi Mme Pieczynska, frappée du caractère unilatéral de ces dispositions dues à des législateurs bien intentionnés, mais bien mal au courant des conditions de vie de la population ouvrière, eut l'idée de corriger ces défauts en introduisant dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie, alors en préparation, une disposition qui, en assimilant l'accouchement à une maladie, fournirait aux travailleuses les ressources si nécessaires à ce moment.

Après mille peines — il n'est pas défendu de penser que les expériences faites avec des parlementaires fédéraux ont renforcé les convictions suffragistes de Mme Pieczynska — le petit groupe de vaillantes qui travaillait avec elle finit par obtenir que la loi fédérale de 1911 sur l'assurance-maladie (loi qui nous régit actuellement : Réd.) assimilât à son article 14 un accouchement à une maladie. Ce qui signifie que, pendant une période de six semaines, toute caisse d'assurance-maladie reconnue par la Confédération est obligée de verser à chacune de ses assurées qui a accouché, une indemnité équivalente à celle qu'elle aurait touchée pour une maladie quelconque, soit les frais de médecin et de phar-



Glané dans la presse...

Inutile bavardage

Sous ce titre, un collaborateur du Journal de Genève compare la façon dont se déroulent les débats d'un Parlement masculin avec la direction par Mrs. Chapman Catt du Congrès suffragiste de Genève en 1920 :

Il nous souvient d'avoir assisté au Congrès international des organisations féminines qui tenait ses assises en la Salle communale de Plainpalais. Dans le fauteuil présidentiel avait pris place une respectable dame aux cheveux blancs. Elle dirigeait les débats avec une énergie et une dextérité qui firent mon admiration et celle de mes confrères. Si une déléguée sortait du sujet traité, le marteau de la présidente interrompait aussitôt son discours ; si les termes employés devenaient acerbes, le marteau en soulignait l'inconvenance. Impitoyable, le marteau présidentiel marquait la fin du temps réglementaire et il n'était pas possible d'user d'un subterfuge pour redire plusieurs fois la même chose.

Sans étouffer la discussion, la présidente avait

pu mener à bonne fin un ordre du jour chargé et fort important.

Nous pensons à ce congrès féminin samedi au Grand Conseil...

Présidente

Dans le Coopérateur, M. Privat apporte les détails suivants sur Mrs. Love dont nous avions annoncé l'élection à la présidence de l'important Conseil de Comité de Londres :

...Les magistrats qui appuyaient sa candidature insistaient sur le fait qu'ils ne la proposaient pas simplement comme une gracieuseté envers les dames, mais à cause de ses compétences personnelles, qui inspirent l'admiration générale.

Elle a présidé longtemps la Commission scolaire, où elle a fait preuve d'un talent d'organisation et d'un sens pratique profondément humain.

Sous sa direction, les écoles de Londres et leurs services d'hygiène ont pris un essor magnifique. En remerciant le Conseil de son vote et de sa confiance, la nouvelle présidente s'est félicitée aussi de ce qu'on ne l'ait pas élue simplement pour réparer une offense passée envers les femmes, mais tout simplement parce qu'on la jugeait capable d'occuper le poste, ce qui est le meilleur hommage à son sexe.

Nous avons en Suisse des femmes de grand cœur et de capacité reconnue. Il est temps d'en faire bénéficier la vie nationale, trop desséchée par l'atmosphère fumeuse des pipes masculines.

Statistiques

Où, pourquoi donc travaillez-vous au dehors ? a demandé ici, et là, l'Union Féminine Civique et

Sociale, rapporte la revue *Notre Bonheur*. Laissons répondre les chiffres :

Gain du mari insuffisant	60 %
Mari buveur, ne versant pas tout son salaire	3 %
Parents à charge	3 %
Chômage fréquent du mari	2 %
Pour vivre moins pauvrement	10 %
Par la toilette et le superflu	2,5 %
Pour l'indépendance	2 %
Par dégout du foyer	3,5 %
Par amour du gain	2,5 %
Pour des raisons diverses (constitution d'un petit capital ; pour acheter une maison ; pour l'éducation des enfants, etc.)	5,5 %

Une blanchisseuse volante

Minerva nous apprend qu'au Canada de jeunes blanchisseuses se rendent en avion à leur travail :

— Est-ce que vous avez beaucoup de travail pour moi ?

— Oui, tout est préparé. Mais avant de vous atteler à la besogne, vous allez boire un café, n'est-ce pas ?

Un quart d'heure plus tard, la jeune pilote est agenouillée et lave les chemises des chasseurs dans le lac d'Athabaska. L'eau est froide et limpide ; des sapins foncés, presque noirs, se mirent dans le lac et, en rinçant son linge, Mme Rice troubla leur image ainsi que celle des montagnes également reflétées dans les flots. Le battoir à la main, notre blanchisseuse chante à plein gosier.

Aujourd'hui les hommes ne semblent guère pressés d'aller à la chasse au gibier ou à l'or. Cela leur arrive si rarement de voir un être féminin que le jour de blanchissage, à l'inverse des ménages où il passe généralement pour une corvée, est considéré ici comme une sorte de fête.

Sa clientèle est exclusivement masculine et, ce qui est plus, célibataire. Elle se rend auprès des planteurs, des chasseurs, des chercheurs d'or qui, de temps à autre, souhaitent quand même endosser une chemise propre, d'une blancheur immaculée quoiqu'ils n'aient nulle envie de se changer eux-mêmes de ce travail.

Souvent Mme Rice vient ainsi au lac d'Athabaska, elle ne pourra pas l'atteindre autrement qu'avec son avion ; la station de chemin de fer le plus proche est à quatre cent kilomètres d'ici. Et dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, son habitat champ d'activité, nombreuses sont les localités éloignées de cent kilomètres et plus des chemins de fer et des routes. Mme Rice n'a pas peur de s'aventurer dans ces parages dé-

macien (disposition récemment modifiée), éventuellement le séjour dans une clinique, et suivant la classe d'assurance choisie une indemnité journalière de laquelle est déduite le gain éventuel. Enfin, la Confédération paye encore une prime unique de 20 fr. n'oublions pas que cette disposition date d'un temps où le coût de la vie n'était pas celui d'aujourd'hui! — à toute assurée qui allait elle-même son enfant pendant 10 semaines au moins.

Ces mesures, qui ont marqué pour l'époque un progrès sensationnel, sont encore en vigueur aujourd'hui, et l'on peut dire que le système a fait — et bien fait — ses preuves. Car, l'assimilation de tout accouchement à une maladie a popularisé l'assurance-maternité dans la mesure où s'étendait l'assurance-maladie, et celle-ci s'est remarquablement développée au cours de ces dernières années: en 1935 on comptait que les femmes constituent le 48 % de la totalité des assurés. En outre, un bon nombre de cantons et même de communes ayant établi, comme la loi fédérale leur en donne le droit, l'obligation de l'assurance-maladie, les femmes se sont trouvées dans ces régions automatiquement au bénéfice d'une assurance-maternité. De ce fait également, et cela est aussi vrai pour les cantons où l'assurance est facultative, les femmes d'autres couches de la population que les ouvrières de fabrique peuvent profiter des avantages de la loi, et la santé des mères comme celles des nouveaux-nés en a certainement largement bénéficié.

Quant à la valeur sociale de la loi, une enquête dont nous avons quelques résultats sous les yeux en écrivant ceci, enquête due à une jeune sociologue bernoise, Mme Marg. Schwarz-Gagg¹ (et dont nous espérons bien que l'on nous donnera sans trop attendre une traduction française), relève de façon fort intéressante comment dans notre pays, la plus grande partie des familles nombreuses (3 enfants et plus) se recrute chez les ouvrières et les paysans: les familles ouvrières accusent le 32 % des naissances, et les familles paysannes, le 23 %, alors que ces chiffres tombent brusquement à 10 % pour les familles de fonctionnaires, à 9 % pour celles d'artisans, et à 7 % pour celles d'employés de bureau. Il est dès lors facile de se rendre compte à quel point cette assurance-maternité, dont la nécessité augmente avec le nombre des enfants, constitue une aide précieuse pour toute la partie de la population dont la situation économique est le plus précaire. Inutile d'entrer dans des détails pour éAYER cette affirmation qui saute aux yeux, mais relevons toutefois cette statistique de l'inspecteur fédéral des fabriques qui cite Mme Gagg: les deux cinquièmes des femmes enceintes ne cessent entièrement leur travail que 6 jours ou même moins de 6 jours ayant l'accouchement, afin de réduire au minimum leur perte de salaire, quand cette perte n'est pas compensée par l'assurance. C'est pire encore dans l'agriculture, où la femme est souvent le seul auxiliaire de son père, et où son surmenage durant la grossesse et après son accouchement est un fait courant. Et que l'on songe aussi à la situation des ménages d'ar-

¹ Enquête faite pour le compte de l'Association suisse de politique sociale. Marg. Gagg-Schwarz. *Ausbau der Mütterschaftsversicherung in der Schweiz*. 1 vol. de 174 pages. Orell-Füssli, édit. Zurich (en allemand seulement).

serts. Elle a grandi à côté d'un père trappeur habitant près du lac de Winnipeg. Elle était toute gosse lorsqu'elle perdit sa mère, et c'est alors qu'elle débuta dans son métier, lavant le linge de tous les camarades de son père. Plus tard, devenu un beau brin de fille, son père lui dit: « il faut que tu ailles désormais travailler en ville ».

Si le fait qu'une blanchisseuse visite sa cliente en avion nous paraît assez extraordinaire, il fait dire qu'il l'est beaucoup moins pour une Canadienne. Nos boulangeries de campagne, par exemple, possèdent souvent leur voiture; au Canada, cela serait un avion: les distances à parcourir étant très grandes et les routes impraticables.

D'ailleurs Mme Rice aurait mauvaise grâce à se plaindre de son métier. À l'âge de vingt-trois ans, la blanchisseuse volante gagne vingt dollars par journée de travail. Il est certain qu'elle réalise dans son domaine, le record des tarifs.

AVIS IMPORTANT. — Nous rappelons que toute publication destinée à être analysée ou signalée par le Mouvement doit être adressée à la Rédaction, seule compétente pour prendre une décision à cet égard.

Femmes auteurs

Parmi les prix que vient de délivrer le Conseil de la Fondation Schiller suisse, nous relevons les noms de quelques femmes auteures: Mme Olga Amberger, 500 fr. pour son activité littéraire; Mme Sophie Hämmerli-Marti, 500 fr. également pour son récent livre *Mys Aargau*, et Mme Esther Landolt, pour son roman *Delfine*.

Cette femme littéraire ne tombe-t-elle pas aussi parfois en Suisse romande? et d'autre part, qui nous fera connaître ces femmes auteurs primées, nos Confédérées?

tisans, des petits commerçants, pour lesquels l'absence de la femme du magasin, autour duquel gravite toute la vie économique de la famille, constitue une perte si inquiétante que l'aussi la période de repos est forcément réduite au plus bas minimum. Pour toutes celles-là, l'assurance-maternité est un véritable bienfait.

E. Gd.

(La fin au prochain numéro)

Promenades à travers l'Exposition Nationale

(Suite de la 1^{re} page.)

Il est charmant en sortant de cette salle de pouvoir s'appuyer à la balustrade, et de plonger dans la salle d'école, où des leçons sont continuellement données à des classes d'enfants constamment renouvelées. Le jardin d'enfants, où les tout petits exercent leur besoin d'activité et leur imagination sous la surveillance d'une « jardinière d'enfants » est ingénieusement agencé de telle façon que l'on peut suivre tous leurs gestes au travers des cloisons vitrées, alors que des hauts parleurs transmettent les voix: les enfants de la sorte ne sont pas distraits par des allées et venues, et les spectateurs peuvent se rendre compte de la variété de l'enseignement. Parmi les dessins d'enfants, voici celui d'un écolier neuchâtelois sur ce sujet: *La famille*. Le père lit tranquillement son journal, alors qu'avec des gestes humbles de domestique, la mère dépose le café sur la table! Tout près de là aussi, de magnifiques bâtiments d'écoles en « photomontage », avec inscription en lettres capitales: « Par la volonté du peuple... Dans notre démocratie, le citoyen tranche en matière scolaire de toutes les questions importantes par l'emploi du bulletin de vote... » Je viens de lire ceci à la fois avec colère et résignation. Ceux qui ont rédigé cette phrase n'ont-ils donc pas réfléchi que nous, femmes, faisons aussi partie du peuple? et qu'en parlant de citoyens, l'on devrait aussi comprendre les femmes sous ce thème?...

* * *

Pour nous reposer un moment, traversons le merveilleux pavillon de l'horticulture, et son annexe, la collection de cactus de la ville de Zurich, domaine enchanté de plantes hérissonnes et de plantes serpents — et abordons courageusement le pavillon des sciences médicales. Fidèle à mon but, je commence par y chercher ce qui a trait au travail féminin. En vain. Pourtant, là où il est question des résultats obtenus par le travail accompli par tous sans distinction de sexe, nous apprenons des choses impressionnantes, notamment sur le traitement du cancer chez les femmes, quand ce traitement intervient assez tôt. Plus loin, une cloison de verre nous permet de voir des salles d'hôpital et de clinique installées selon le dernier cri moderne: et ici nous sommes dans le grand domaine de l'activité féminine, celui de la garde-malades. Globalement, nous comptons dans Suisse 13.105 infirmières, dont 5618 dans des hôpitaux et des cliniques, 2408 en service privé, 908 au service de communes, 122 dans les missions, etc. 11.427 infirmières travaillent en Suisse, 439 dans d'autres pays européens, 253 dans d'autres continents, ce qui prouve l'extension de cette activité féminine en dehors de notre pays. Des « photomontages » — les photos sont l'alpha et



Publications reçues

Education sexuelle. Guide pour les parents et éducateurs. Éd. Cartel Romand H. S. M. Grand-Pont, 2, Lausanne. Prix 50 cent.

Qu'il soit nécessaire de donner aux enfants des notions sur la vie sexuelle avant qu'ils risquent de subir les effets désastreux d'une initiation malsaine, tous les parents et éducateurs en sont aujourd'hui convaincus.

D'excellentes publications ont pour but de leur inculquer cette conviction. D'autres font œuvre de vulgarisation scientifique des connaissances relatives à la reproduction, certaines ne s'adressant qu'aux adultes cultivés. Or les parents et éduca-

Soixante ans d'activité

Association du Sou Joséphine Butler

En mars 1879, quelques femmes de Genève, groupées autour de Mme Betsy Cellérér, fondaient l'*Association du Sou pour le Relèvement moral*. C'était deux ans après le Congrès de Genève de la Fédération Abolitionniste Internationale qui avait imprimé dans tant de consciences l'obligation de suivre Joséphine Butler dans sa croisade contre le système infâme de la prostitution réglementée. Certaine que chaque femme devait et pouvait collaborer à cette croisade, l'*Association du Sou* pour le relèvement moral se donna pour tâche de répandre les principes abolitionnistes parmi les femmes de toutes les classes, et de réclamer de leur bonne volonté la cotisation accessoire à tous d'un sou par semaine: ces sous assemblés donneront bientôt les milliers de francs nécessaires pour soutenir d'une part la Fédération Abolitionniste et de l'autre les œuvres locales de

nombreux pays, et que, chez nous, il a aidé beaucoup de jeunes femmes et de jeunes filles à retrouver le droit chemin de leur vie.

L'Assemblée générale annuelle, reçue à tour de rôle par chaque canton, est une belle occasion de contact entre les membres des diverses branches. La partie administrative est toujours suivie d'une ou deux causeries sur des sujets de moralité ou questions connexes: par exemple, en 1936, à Genève: *La lutte contre la prostitution et le relèvement des femmes*, par Mme Riniker; en 1937, à Yverdon: *Les articles de loi concernant les délits de meurs dans le Code pénal fédéral*, par Mme Comte, avocate, et *Les enfants de parents divorcés*, par M. Veillard. Cette année, à Bienné, notre Assemblée du 12 mai a entendu un hommage à Mme Avril de Ste-Croix, un rapport sur le projet de Maisons d'accueil à Genève — auquel l'*Association du Sou* s'intéresse en premier chef — quelques mots pleins d'intelligence pénétration de Mme Pierrehumbert (Moutier) sur la tâche d'un membre de l'*Association du Sou*, et une causerie de M. le prof. Gemähling (Strasbourg), sur *La crise du mariage* qui sévit si gravement dans l'Europe occidentale et spécialement en Suisse. (Notre pays vient en tête quant au nombre des divorces, et il est parmi les derniers quant au nombre des naissances). Causerie pleine de verve, magnifiquement construite et documentée, dont la conclusion montre avec clarté qu'à ce mal, qui est l'ordre moral, il faut un remède moral aussi: rendre au mariage et à la famille leur dignité, et amener les hommes et les femmes à consentir librement et volontairement, pour le bien de la société, à ce qui autrefois découlait naturellement de l'instinct et de la tradition.

Soixante ans d'activité pour notre Association du Sou. Du travail accompli, certes. Mais que de travail à faire encore! Que toutes les femmes qui ont à cœur la lutte contre la prostitution, le travail de relèvement et de préservation, nous fassent connaître, nous soutiennent de leur sympathie et viennent à nous pour nous aider à récolter — ou simplement pour donner — les « sous » si nécessaires à la croisade qui n'a pas cessé.

E. DROIN-DE MORSIER.

l'oméga de l'Exposition! — montrent l'activité de ces infirmières, dont l'une brandit un balais, puis récuse un plancher: « La propreté est une chose importante », proclame une inscription, contre laquelle je proteste intérieurement du point de vue féministe-professionnel: « Délivrez l'infirmière de ce travail épaisant de nettoyage! », avant de m'enfuir confus au moyen d'un film qu'il y a pléthore de médecins! On voit partout, des médecins hommes comme chefs d'enseignement de puériculture, comme professeurs de cours de Samaritains — et jamais de femmes médecins dans ces photographies! Même dans les « consultations matrimoniales », ce sont des hommes qui donnent des conseils à des femmes!

« Les mères ont besoin de repos! Les travailleurs doivent avoir des vacances! » déclare un stand de dimensions modestes. Je cite les chiffres suivants qui, nous permettant de jeter un coup d'œil sur la vie des travailleurs, nous montrent combien nous sommes en retard en Suisse au point de vue des congés payés (pour ne pas parler des vacances des mères de famille!). Sur un total de 360.485 travailleurs, 238.501, soit le 66 % ont droit à des vacances. Et si vous étiez, chères lectrices, le tableau ci-après, vous

teurs soucieux de leur devoir se trouvent souvent embarrassés et hésitants lorsqu'il s'agit pour eux d'initier un être innocent à des sujets qu'il soupçonne à peine: « Comment dois-je m'y prendre? A quel âge faut-il commencer? Comment répondre à telle question? Se comporter devant telle réaction de l'enfant? Quels sont les dangers contre lesquels celui-ci doit être protégé?... »

Pour répondre à ces questions, la Société générale d'Utilité Publique publiait en 1931, à la suite d'un concours, un petit *Guide d'éducation sexuelle* dédié « aux parents ». Une deuxième édition, légèrement modifiée dans sa présentation, vient de paraître par les soins du Cartel romand d'Hygiène morale et sociale et de *Pro Juventute*. La lecture en est rendue aisée par la limpidité du style et la simplicité des exposés d'où sont exclus toute terminologie ou explications qui rebuteiraient les nos initiés.

On a parfois signalé le danger moral d'un enseignement qui rapproche la vie sexuelle de l'homme des actes purement matériels observés dans le règne végétal et animal. Ce danger a été écarté dans le petit guide que nous recommandons ici. Ses lecteurs y trouveront de la première à la dernière page et notamment dans le chapitre intitulé: *Il ne suffit pas d'instruire, il faut éduquer*, des pensées et des formules traduisant la plus haute conception de la famille et de l'amour.

Dr. H. R.

Dr. René GIROD: *Notre patrimoine spirituel et la responsabilité des femmes suisses*. 1 brochure. Chez l'auteur, 10, rue Ch.-Bonnet, Genève, et dans les kiosques à journaux de Genève et des C. F. F. Prix: 30 centimes. Par cent exemplaires, 20 centimes l'exemplaire.

vous demanderez ce que vous feriez si vous travaillez dans une fabrique, et ne puissiez réclamer que les jours de congés suivants:

15,5 %	ont 1 à 3 jours de vacances par an.
40,5 %	4 à 6 » » »
30,6 %	7 à 12 » » »
7,4 %	ont plus de 12 jours de vac. par an.

Ainsi donc, le 33,8 % de tous les ouvriers et ouvrières n'ont jamais, jamais de vacances? et réalisons-nous bien ce que cela doit être, nous les privilégiées, que chaque année pouvons détenir en tout cas quelques jours durant?...

Lisez ceci encore: « Plus des 3/5 des enfants en Suisse naissent dans des familles d'ouvriers ou de paysans. L'assurance-maternité est indispensable pour leur venir en aide ». Certes, là est une des tâches les plus pressantes pour les femmes, mais pour l'accomplissement de laquelle, elles doivent auparavant, à mon avis, posséder leurs droits politiques.

Que je vous conduise vite encore sur l'une des magnifiques pelouses vertes, dans le voisinage d'un ancien bâtiment du parc de Belvoir: Local de repos pour le personnel féminin de l'Exposition. Les Amies de la Jeune Fille, la *Frauenhilfe* (anciennement Association pour le relèvement de la moralité), et l'Association catholique pour la protection de la jeune fille ont prévu là le bien-être des employées, qui trouvent des chaises longues pour se reposer, des bains pour leurs pieds fatigués — quand elles ont le temps de s'étendre ou de se baigner! Car elles ne sont, pour ainsi dire, jamais libres, et la directrice de ce local m'a exprimé le regret qu'il soit trop peu utilisé. De l'autre côté du lac, où les distances sont moins grandes, et où tout un noyau de res-

Sollicitée de divers côtés de publier le discours prononcé par elle le 14 mai dernier, lors de la « Journée des Femmes genevoises », Mme le Dr. Girod nous adresse cette brochure, dans laquelle nombre de ses auditrices seront heureuses de retrouver des passages qu'elles avaient appréciés. On la déjà dit ici: nous, les suffragistes, pouvons être reconnaissantes à Mme Girod de n'avoir pas craint d'affirmer nettement dans ce discours ses convictions à l'égard de cette revendication, si mal portée actuellement dans certains milieux; et l'on retrouvera aussi, en feuilletant cette brochure, des réflexions auxquelles nous ne pouvons que souscrire sur des questions figurant à notre programme: conditions du travail féminin, responsabilités à l'égard de la prostitution, droit de la femme au travail, devoirs des acheteuses et des consommatrices, tâches des éducatrices — et bien entendu, tâches civiques, puisque ce discours était destiné, dans la pensée des initiatrices, à apporter à M. Etter la réponse des femmes à son *Message* sur la défense spirituelle du pays. C'est dire combien cette brochure touche à une préoccupation d'actualité. M. F.